

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2222 afin de modifier les limites des zones H-02-416, H-02-417, H-02-418, A-02-503, A-02-507 et A-02-105, de créer les zones H-02-468, H-02-469 et P-02-577 de manière à créer des zones spécifiques au projet Refuge des Patriotes et adopter ou modifier des grilles des spécifications pour ces zones »

---

(adopté le \_\_\_\_\_)

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le \_\_\_\_\_ 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le \_\_\_\_\_ et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

#### RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2222 DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

1. L'annexe « A » « Plan de zonage » du Règlement de zonage n° 2222 est modifié de la façon suivante :

- 1° en agrandissant la zone H-02-417 à même l'ensemble de la zone H-02-418;
- 2° en agrandissant la zone H-02-416 à même une partie de la zone H-02-417;
- 3° en agrandissant la zone A-02-510 à même une partie de la zone A-02-503;
- 4° en créant la zone P-02-577 à même une partie des zones A-02-503 et A-02-507;
- 5° en créant la zone H-02-468 à même une partie de la zone H-02-416;
- 6° en créant la zone H-02-469 à même une partie de la zone H-02-416.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. L'annexe « B » « Grilles des spécifications » dudit règlement est modifiée de la façon suivante :

- 1° en modifiant la grille des spécifications de la zone H-02-417 de la façon suivante :
  - a) en remplaçant « 7,5 » par « 6 » à la première colonne de la ligne 34 « Avant (m) »;
  - b) en ajoutant « \* » à la première colonne de la ligne 50 « PIIA »;
  - c) en ajoutant « (1) » à la deuxième colonne de la ligne 27 « Usage spécifiquement exclu »;

d) en ajoutant à la section « NOTES » « (1) 7613 ».

e) en abrogeant la grille des spécifications de la zone H-02-418.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. En ajoutant la grille des spécifications pour la zone P-02-577, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. En ajoutant la grille des spécifications pour la zone H-02-468, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. En ajoutant la grille des spécifications pour la zone H-02-469, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Patrick Péloquin, maire

\_\_\_\_\_  
René Chevalier, greffier



**LIMITE DE ZONES ACTUELLES**



**LIMITE DE ZONES PROPOSÉES**

TITRE

Règlement n° 2647

Annexe « A »

ZONE(S) CONCERNÉE(S)

H-02-416, H-02-417, H-02-418,  
A-02-503, A-02-507 et A-02-510

ZONE(S) CONTIGUE(S)

C-02-415, P-02-419, H-02-422,  
H-02-424, H-02-425, H-02-434,  
H-02-443, P-02-501, A-02-502, A-02-504,  
A-02-506, A-02-508, A-02-509, A-02-511,  
H-02-512, H-02-513, P-02-514 et H-02-992

DATE	DESCRIPTION	PAR
	REVISION	

SCEAU



**CARRÈRE, VALÉRIE**  
URBANISTE  
PERMIS #1224

Préparé Valérie Carrère	Échelle Aucune	Feuille N° <b>1</b> / <b>1</b>
Dessiné Marc-Antoine Gauthier	Date Août 2025	
Approuvé Valérie Carrère		

**CATÉGORIES D'USAGES**

 ZONE : **H-02-417**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu									
28	Usage spécifiquement permis									

**NORMES PRESCRITES**

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	7,5							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIA									
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

**NOTES**
**AMENDEMENTS**

	N° règlement		Date	

**CATÉGORIES D'USAGES**

 ZONE : **H-02-417**

1	HABITATION	H								
2	Habitation de type familial	h1	*							
3	Habitation collective	h2								
4	Habitation de type maison mobile	h3								
5	Habitation de type mixte	h4								
6	COMMERCIAL	C								
7	Vente au détail et service	c1								
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
9	Service automobile	c3								
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4								
11	Commerce et service distinctif	c5								
12	INDUSTRIEL	I								
13	Recherche et développement	i1								
14	Fabrication industrielle	i2								
15	Exploitation de matière première	i3								
16	COMMUNAUTAIRE	P								
17	Récréation	p1	*							
18	Institution	p2								
19	Service	p3								
20	RÉCRÉATIF	R								
21	Récréation extensive	r1								
22	Sport extrême ou motorisé	r2								
23	AGRICOLE	A								
24	Agriculture sans élevage	a1								
25	Agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	Usage spécifiquement exclu					(1)				
28	Usage spécifiquement permis									

**NORMES PRESCRITES**

29	STRUCTURE									
30	Isolée		*							
31	Jumelée									
32	Contiguë									
33	MARGES									
34	Avant (m)	min.	6							
35	Latérale (m)	min.	1,5							
36	Latérale sur rue (m)	min.	5							
37	Arrière (m)	min.	6							
38	BÂTIMENT									
39	Hauteur (étages)	min.	1							
40	Hauteur (étages)	max.	2							
41	Hauteur (m)	min.								
42	Hauteur (m)	max.								
43	RAPPORTS									
44	Logement/bâtiment	min.	1							
45	Logement/bâtiment	max.	1							
46	Rapport plancher/terrain	min.								
47	Rapport plancher/terrain	max.								
48	Rapport espace bâti/terrain	max.								

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

49	Type d'entreposage extérieur									
50	PIIA		*							
51	PAE									
52	Usages conditionnels									
53	Notes particulières									

**NOTES**

(1) 7613	<b>AMENDEMENTS</b>	
	N° règlement	Date





